

MASTER 1, mention 2nd degré, parcours lettres

SOMMAIRE

1. MASTER MEEF 2nd DEGRE, PARCOURS LETTRES	p. 2
1.1. Admission en Master MEEF, parcours Lettres	p. 2
1.2. Maquette du Master MEEF, parcours Lettres	p. 3
2. M1 MEEF LETTRES, SITE DU MANS	p. 5
2.1. Modalités d'enseignement	p. 5
2.2. Stages	p. 5
2.3. Descriptifs des cours	p. 6
2.4. Modalités de contrôle des connaissances	p. 8
3. CAPES EXTERNE DE LETTRES	p. 8
3.1. Conditions d'accès au CAPES externe	p. 8
3.2. Epreuves du CAPES externe de Lettres, option Lettres modernes	p. 9
3.3.. Programme de l'épreuve écrite disciplinaire, session 2023	p. 11
3.4. Statistiques	p. 11
4. CALENDRIER DU MASTER 1	p. 12
5. EQUIPE ENSEIGNANTE	p. 13
6. ADRESSES ET NUMEROS UTILES	p. 13
7. INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES REGROUPEMENTS	p. 15

1. MASTER MEEF 2nd DEGRE, PARCOURS LETTRES

Le Master MEEF second degré parcours Lettres vise un triple objectif :

- formation au métier d'enseignant en lycées et collèges,
- initiation à la recherche à visée professionnalisante (cours de méthodologie ; séminaires ; rédaction d'un mémoire à soutenir pendant le semestre 3),
- préparation aux épreuves du CAPES externe de Lettres¹ (dont les épreuves ont lieu pendant l'année de M2).

Conformément à l'arrêté du 24 juillet 2020, le Master MEEF intègre un enseignement de langue vivante.

Cursus type d'un étudiant entré en M1 MEEF à la rentrée 2021

		Cours	Expériences en établissement	Concours
2021-2022	M1	- Formation professionnelle et didactique - Formation disciplinaire - Recherche en éducation à visée professionnalisante - Langue vivante	Stage d'observation puis de pratique accompagnée (6 semaines)	
2022-2023	M2	- Formation professionnelle et didactique - Formation disciplinaire - Soutenance du mémoire (semestre 3)	Soit stage de pratique accompagnée (12 semaines) Soit stage en responsabilité (contrat d'alternant de 12 mois, 1/3 du service d'un enseignant, rémunération : environ 722 € net/mois)	- Ecrits (admissibilité) - Oraux (admission)
Rentrée 2023 (après admission au concours)			Fonctionnaire- stagiaire	

1.1. Admission en Master MEEF, parcours Lettres

Admission en M1

Vers le mois de mars : les candidats déposent leur dossier sur le serveur accessible via le site de l'INSPE de Nantes (<https://inspe.univ-nantes.fr/>).

Le diplôme d'accès au master 1 étant la licence, les candidats non titulaires d'une licence doivent en outre faire un dossier de demande de validation d'acquis.

Les dossiers sont examinés par une commission académique. Les candidats admis prennent ensuite leur inscription administrative auprès de la scolarité de l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines de l'université du Mans.

Admission en M2

Le M2 est accessible aux titulaires d'un M1 MEEF parcours Lettres.

Les candidats non titulaires de ce M1 peuvent contacter le service de la scolarité par courriel : inspe-scolarite@univ-nantes.fr

¹ Le Master MEEF Lettres prépare également au CAFEP-CAPES (concours de l'enseignement privé), dont les épreuves sont identiques à celles du CAPES.

Frais d'inscription pour le master MEEF Lettres hybride proposé au Mans :

- en formation initiale, ils sont identiques à ceux d'un master en présentiel (243 euros pour l'année 2021-22) ;
- en cas de reprise d'études, contacter le Service de formation continue pour obtenir des informations sur les frais à régler : sfc@univ-lemans.fr

1.2. Maquette du Master MEEF, parcours Lettres

Les intitulés des UE, leur volume semestriel et les modalités de contrôle des connaissances sont communs aux trois universités de l'académie de Nantes.

Rem. Les cours spécifiques à l'option lettres classiques sont mutualisés avec les sites d'Angers et de Nantes.

MASTER 1

Le M1 inclut 4 périodes de stage dans un collège ou un lycée (6 semaines au total).

Semestre 1

UE	ECTS	Éléments constitutifs	Volume semestriel
UE 11 – L'enseignant acteur de la communauté éducative	3	EC 111 – Se situer dans l'institution scolaire et dans un établissement	21
		EC 112 – S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	12
UE 12 – L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves	20	EC 121 - Savoirs disciplinaires : littérature et culture	50
		EC 122 - Savoirs disciplinaires: connaissance de la langue	40
		EC 123 - Didactique pour l'enseignement	40
UE 13 - L'enseignant praticien réflexif	7	EC 131 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève	14
		EC 132 - Se former à et par la recherche	24
		EC 133 - Analyser différents systèmes éducatifs et langagiers par la langue vivante	15
		EC 134 - Se projeter dans le métier de professeur	15
		Suivi recherche	1
		Suivi de la mise en situation professionnelle	1
Total semestre 1	30		233

Semestre 2

UE	ECTS	Éléments constitutifs	Volume semestriel
UE 21 – L'enseignant acteur de la communauté éducative	3	EC 211 – Se situer dans l'institution scolaire et dans un établissement	21
		EC 212 – S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	12
UE 22 – L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves	20	EC 221 - Savoirs disciplinaires : littérature et culture	55
		EC 222 - Savoirs disciplinaires: connaissance de la langue	35
		EC 223 - Didactique pour l'enseignement	40

UE 23 - L'enseignant praticien réflexif	7	EC 231 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève	20
		EC 232 - Se former à et par la recherche	24
		EC 233 - Se projeter dans le métier de professeur	15
		Suivi recherche	2
		Suivi de la mise en situation professionnelle	1
Total semestre 2	30		225

MASTER 2

En M2 les étudiants sont :

- soit stagiaires (12 semaines) ;
- soit en alternance (contrat de droit privé de 12 mois ; l'appel à candidatures et le nombre de postes offerts sont publiés par les rectorats en fin de M1).

Semestre 3

UE	ECTS	Éléments constitutifs	Volume semestriel
UE 31 – L'enseignant acteur de la communauté éducative	3	EC 311 – Se situer dans l'institution scolaire et dans son établissement	9
		EC 312 – S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	9
UE 32 – L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves	20	EC 321 - Maitriser les savoirs disciplinaires : littérature et culture	36
		EC 322 - Maitriser les savoirs disciplinaires : connaissance de la langue	25
		EC 323 - Épistémologie et didactique du français	30
		EC 324 - Numérique et didactique du français	12
		Accompagnement méthodologique aux écrits	2
UE 33 - L'enseignant praticien réflexif	7	EC 331 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève	20
		EC 332 - Se former à et par la recherche	12
		EC 333 - Se projeter dans le métier de professeur	15
		Suivi de la mise en situation professionnelle	2
		Suivi recherche et rédaction d'un mémoire	2
Total semestre 3	30		174

Semestre 4

UE	ECTS	Éléments constitutifs	Volume semestriel
UE 41 – L'enseignant acteur de la communauté éducative	3	EC 411 - Se situer dans l'institution scolaire et dans son établissement	9
		EC 412 - S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	9
UE 42 – L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves	20	EC 421 - Elaboration et exposés de synthèses disciplinaires	30
		EC 422 - Epistémologie et didactique du français	27
		EC 423 - Numérique et didactique du français	12
		Simulation oral 1	1

UE 43 - L'enseignant praticien réflexif	7	EC 431 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève	20
		Suivi de la mise en situation professionnelle	2
		Suivi de projet personnel de l'étudiant	2
Total semestre 4	30		112

2. M1 MEEF LETTRES, SITE DU MANS

2.1. Modalités d'enseignement

- EAD (enseignement à distance) : mise en ligne de ressources écrites (cours, exercices, corrigés), de vidéos, d'enregistrements audio ; les enseignants assurent un tutorat personnalisé et proposent des activités collaboratives ;
- classes virtuelles : connexions synchrones avec partage de documents, activités et retour sur exercices ; les classes virtuelles sont enregistrées et peuvent donc être vues (pendant une durée limitée) par les étudiants qui ne peuvent pas y participer ;
- regroupements sur le site du Mans : pendant les périodes de vacances scolaires de l'académie de Nantes.

Pour chaque UE, un forum permet des échanges entre enseignants et étudiants et entre étudiants.

Accès à la plateforme EAD

Vous avez accès à la plateforme dès que vous êtes inscrits à l'université ; voici comment procéder :

- connectez vous à la plateforme (adresse du site : <http://ead.univ-lemans.fr/>),
- cliquez sur "se connecter",
- puis cliquez sur "Utilisateurs de l'Université du Maine",
- saisissez votre identifiant et mot de passe (les mêmes que ceux que vous utilisez pour vous connecter à l'ENT du Mans qui donne accès au courrier électronique, à l'emploi du temps...).

Vous accéderez à un tableau de bord avec la liste des cours.

En cas de difficultés de connexion, contacter l'assistance EAD : ead-assistance@univ-lemans.fr

2.2. Stages

Le M1 inclut quatre périodes de stage pour un total de 6 semaines :

- stage d'observation d'une semaine au semestre 1 pour permettre aux étudiants de connaître le système éducatif et d'en rencontrer les acteurs ;
- trois stages de pratique accompagnée (2 semaines au semestre 1, 2 semaines puis 1 semaine au semestre 2).

Les stages sont encadrés par des tuteurs et donnent lieu à des analyses de pratiques encadrées par des formateurs spécialistes de didactique.

Une charte, remise en début d'année, précise les modalités de ces stages et les attendus des trois partenaires : le stagiaire, l'établissement d'accueil (dont le professeur-tuteur) et l'INSPE.

L'INSPE propose des lieux de stage dans des établissements secondaires publics de l'académie de Nantes. Les étudiants qui souhaitent faire leur stage dans un établissement privé (sous contrat) ou qui résident dans une autre académie doivent eux-mêmes trouver un collège ou un lycée qui les accueille, et fournir une attestation du tuteur et du chef d'établissement stipulant qu'ils connaissent les conditions d'accompagnement du stage et les acceptent (les tuteurs extérieurs à l'académie ne peuvent en effet pas être rémunérés, en raison d'une absence de convention entre rectorats).

Pour les étudiants salariés, des aménagements peuvent être éventuellement prévus (stage filé, c'est-à-dire un jour par semaine, au lieu de stages massés sur une ou deux semaines) à condition d'en faire la demande préalable et justifiée auprès des responsables de parcours.

Aucune dispense de stage n'est envisageable.

2.3. Descriptif des cours

UE 11 et 21 - L'enseignant acteur de la communauté éducative

EC 111/211 – Se situer dans l'institution scolaire et dans un établissement	Classes virtuelles et regroupements
<p>Enseignant : Jean-Claude Jamet</p> <p>Descriptif : Ces EC visent la connaissance du système éducatif à travers son organisation, ses finalités, ses problématiques et la capacité à se situer dans un établissement public local d'enseignement en tant que futur enseignant. Elles préparent l'oral 2 des épreuves d'admission. Les valeurs de la République, le climat scolaire, l'inclusion et l'école prioritaire, ainsi que la lutte contre les discriminations et le harcèlement constitueront les principales thématiques de cet enseignement.</p>	
EC 112/212 – S'appuyer sur des savoirs transversaux pour enseigner	Classes virtuelles et regroupements
<p>Enseignante : Léa Jarrier</p> <p>Descriptif : Ce cours sera consacré aux théories de l'apprentissage, à la psychologie de l'adolescent ainsi qu'à l'apport des neurosciences dans la pratique éducative. Il permet également la préparation de l'oral 2 des épreuves d'admission.</p>	

UE 12 et 22 – L'enseignant pilote de son enseignement et responsable de la construction des savoirs et des apprentissages des élèves

EC 121/221 - Savoirs disciplinaires : littérature et culture	EAD, classes virtuelles et regroupements
<p style="text-align: center;">Semestre 1 (EC 121)</p> <p><u>Méthodologie de la dissertation et de l'explication de texte</u> - 8h, EAD</p> <p>Enseignante : Patricia Lojkin</p> <p><u>Etude d'oeuvres</u> - 36h, classes virtuelles et regroupements (cours mutualisé avec le M2)</p> <p>Enseignantes :</p> <p style="padding-left: 40px;">Laëtitia Tabard (<i>La Mort du roi Arthur</i>)</p> <p style="padding-left: 40px;">Patricia Lojkin (<i>Contes de Perrault</i>)</p> <p style="padding-left: 40px;">Caroline Julliot (<i>Marivaux et Baudelaire</i>)</p> <p>Ce cours est consacré à l'étude des quatre oeuvres au programme de la session 2022 du CAPES déjà publiées.</p> <p><u>Explication de texte</u> - 6h, classes virtuelles et regroupements</p> <p>Enseignante : Nathalie Prince</p> <p style="text-align: center;">Semestre 2 (EC 221)</p> <p><u>Théâtre</u> - 12h, EAD / Enseignante : Caroline Julliot</p> <p><u>Récit</u> - 12h, EAD / Enseignante : Sylvie Servoise</p> <p><u>Poésie</u> - 12h, EAD / Enseignante : Nathalie Prince</p> <p><u>Littérature d'idées</u> - 6h, EAD / Enseignante : Caroline Julliot</p> <p><u>Théories de la lecture</u> - 6h, EAD / Enseignante : Sylvie Servoise</p> <p><u>Explication de texte</u> - 7h, classes virtuelles et regroupements / Enseignante : Patricia Lojkin</p>	

EC 122/222 - Savoirs disciplinaires : connaissance de la langue	EAD, classes virtuelles et regroupements
<p>Ces deux EC sont conçus dans la perspective des trois premières questions de l'épreuve écrite disciplinaire appliquée : sémantique historique, grammaire et étude stylistique.</p> <p><u>Le français en diachronie</u> - sem. 1 : 16h, EAD ; sem. 2 : 9h, EAD et classes virtuelles et/ou regroupements</p> <p>Enseignante : Corinne Féron</p> <p><u>Grammaire</u> - sem. 1 : 12h, EAD ; sem. 2 : 13h, EAD et classes virtuelles et/ou regroupements</p> <p>Enseignante : Jane Wottawa</p> <p><u>Stylistique</u> - sem. 1 : 12h, EAD ; sem. 2 : 13h, EAD et classes virtuelles et/ou regroupements</p> <p>Enseignantes : Laëtitia Tabard (sem. 1), Sophie Jouanno (sem. 2)</p>	
EC 123/223 - Didactique pour l'enseignement	Classes virtuelles et regroupements
<p>Enseignants : Moisa Pariaud, Anne Princen, Eric Thiriet</p> <p>Descriptif : Il s'agit d'interroger les processus de transposition des savoirs littéraires et linguistiques dans les classes, et d'apprendre à construire des séquences et des séances d'enseignement, dans l'optique de la préparation des questions didactiques des épreuves du concours (2ème partie de l'épreuve écrite disciplinaire appliquée et 1ère épreuve orale de leçon). Au premier semestre, seront abordés les outils de l'ingénierie didactique (séance, séquence, situation d'apprentissage). Le deuxième semestre sera consacré aux quatre grands domaines de l'enseignement du français : la lecture, l'écriture, l'oral et la maîtrise de la langue, abordés sous un angle épistémologique et didactique.</p>	

UE 13 et 23 - L'enseignant praticien réflexif

EC 131/231 - Analyser l'activité de l'enseignant et de l'élève	Classes virtuelles regroupements
<p>Enseignante : Cécile de Charette</p> <p>Descriptif : Il s'agit, en lien avec les différentes sessions de stage, d'observer et d'analyser des situations d'enseignement du français pour en comprendre les composantes, le fonctionnement et les enjeux. Il s'agit aussi de préparer progressivement à l'élaboration de cours et à la conduite de séances. Cette expérience pratique du métier d'enseignant vise la réussite des épreuves didactiques et professionnelles du concours du CAPES.</p>	
EC 132/232 - Se former à et par la recherche	Classes virtuelles
<p>Enseignants : Caroline Julliot, Moisa Pariaud, Anne Princen, Eric Thiriet</p> <p>Descriptif : L'objectif est d'initier aux méthodes et aux exigences de la recherche dans le domaine des sciences de l'éducation et plus particulièrement de la didactique du français, afin de préparer un mémoire professionnel sur une question relevant de l'enseignement de la littérature ou de la langue française, dans la perspective d'une soutenance officielle au semestre 3.</p>	
EC 133 - Analyser différents systèmes éducatifs et langagiers par la langue vivante	EAD
<p>Enseignante : Judith McManus</p> <p>Descriptif : L'objectif de ce module d'anglais est d'explorer et d'analyser des difficultés dans le domaine de l'éducation en France ainsi que dans d'autres pays européens.</p> <p>Dans ce module, l'étudiant découvrira d'abord son niveau d'anglais actuel au moyen d'un test en ligne et suivra ensuite une forme d'auto-apprentissage guidé. Il remplira une liste de contrôle d'auto-analyse de ses compétences et analysera les compétences qu'il doit améliorer. Pendant le module, l'étudiant remplira un journal de bord dans lequel il détaillera les éléments d'anglais qu'il étudie ainsi que d'autres expériences de la langue, par exemple les séries ou films regardés, les romans lus. Ce journal de bord sert de compte rendu de l'étude en autonomie ainsi que de preuve de sa progression et il est pris en compte pour la note finale.</p> <p>L'évaluation se fait par contrôle continu. Chaque étudiant choisira un thème de recherche spécifique parmi une liste de difficultés dans le domaine de l'éducation. Il préparera une courte présentation vidéo sur son choix ainsi qu'un rapport et une analyse écrits de la difficulté choisie. Quelques articles et sites Web seront fournis comme point de départ pour les recherches de l'étudiant sur le sujet.</p>	

EC 134/233 - Se projeter dans le métier de professeur	Classes virtuelles et regroupements
Enseignants : Moisa Pariaud, Anne Princen, Eric Thiriet	
Descriptif : Il s'agit, sous forme d'entretiens individuels, de préparer l'épreuve d'admission (oral 2) en sondant les connaissances et la motivation professionnelles du futur enseignant et en le confrontant à des situations concrètes de vie de classe et d'enseignement.	

2.4. Modalités de contrôle des connaissances

L'évaluation se fait intégralement en contrôle continu. Des travaux sont donc à rendre tout au long de chaque semestre. Un tableau précisant les types d'exercices et les dates de dépôt sera communiqué au début de chaque semestre.

Certains EC ne sont pas compensables ; la liste des cours concernés sera donnée en début d'année.

3. CAPES EXTERNE DE LETTRES

3.1. Conditions d'accès au CAPES externe

Source : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33985/enseigner-college-lycee-general-capes.html>

Conditions générales d'accès à la fonction publique

Pour vous inscrire au Capes externe, vous devez au plus tard le jour de la première épreuve d'admissibilité :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la principauté d'Andorre, de la Confédération Suisse ou de la principauté de Monaco,
- jouir de vos droits civiques et ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions d'enseignant,
- être en position régulière au regard des obligations du service national.

Limite d'âge

Vous ne pouvez pas vous inscrire et concourir si, à l'issue de votre stage d'un an, vous dépassez l'âge légal de départ à la retraite.

Situation de handicap

L'aménagement des épreuves permet, en fonction de la nature du handicap, d'adapter la durée des épreuves ou d'apporter une aide humaine et/ou technique nécessaire au candidat dont les moyens physiques sont diminués. Il doit lui permettre de concourir dans les mêmes conditions que les autres candidats, sans lui donner un avantage de nature à rompre la règle d'égalité entre les candidats. Il n'est pas accordé automatiquement. Vous devez faire votre demande au moment de l'inscription en contactant le rectorat de votre académie qui vous remettra un dossier à remplir. Pour pouvoir solliciter un aménagement, vous devez être atteint d'un handicap répondant à la définition du handicap posé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 ("constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant."). En cas de réussite au concours et avant votre nomination, vous serez convoqué pour une visite médicale auprès d'un médecin agréé compétent en matière de handicap. Il se prononcera sur votre aptitude physique et sur la compatibilité de votre handicap avec les fonctions d'enseignant.

Conditions spécifiques (pour le concours externe)

Pour vous inscrire au concours externe du Capes, vous devez, à la date de publication des résultats d'admissibilité :

- être inscrit en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master (M2) ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent,
- ou être titulaire d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent.

Titres ou diplômes reconnus comme étant des équivalents au master

Le ministère chargé de l'Éducation nationale reconnaît comme étant équivalents au master :

- les titres ou diplômes classés au niveau 7 (anciennement niveau I) du cadre national des certifications professionnelles (CNCP).
- les titres ou diplômes sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins cinq années.
- les diplômes conférant le grade de master, conformément aux dispositions de l'article D 612-34 du code de l'éducation (DESS, DEA, diplôme d'ingénieur...).

Conditions pour être dispensé de diplôme

Vous êtes dispensé de justifier d'un diplôme si :

- vous êtes ou avez été fonctionnaire titulaire dans un corps de personnels enseignants ou d'éducation.
- vous êtes ou avez été maître contractuel des établissements d'enseignement privés sous contrat admis définitivement à une échelle de rémunération.
- vous êtes mère ou père d'au moins trois enfants.
- vous êtes sportif de haut niveau.

3.2. Epreuves du CAPES externe de Lettres, option Lettres modernes²

Présentation synthétique des épreuves :

	Intitulé	Durée	Coefficient	Note éliminatoire
Epreuves d'admissibilité	Ecrit 1 – Epreuve écrite disciplinaire : dissertation sur une œuvre littéraire de langue française au programme	6 h	2	5/20
	Ecrit 2 – Epreuve écrite disciplinaire appliquée (à partir d'un corpus) : - sémantique historique - grammaire - stylistique - traitement didactique dans une séquence pédagogique	5 h	2	5/20
Epreuves d'admission	Oral 1 – Epreuve de leçon : conception et animation d'une séance d'enseignement. Options : lettres modernes ; cinéma ; théâtre ; latin pour lettres modernes ; français langue étrangère et français langue seconde	Préparation : 3h Epreuve : 1 h (exposé 40 mn, entretien 20 mn)	5	0/20
	Oral 2 – Epreuve d'entretien	35 mn	3	0/20

Extrait de l'arrêté du 25 janvier 2021, paru dans le J.O. du 29 janvier 2021³

"A - Epreuves d'admissibilité

1° Epreuve écrite disciplinaire.

Dissertation à partir d'un sujet portant sur un œuvre littéraire de langue française inscrite au programme.

Le programme est composé de six œuvres, pouvant être prises du Moyen-Âge à nos jours. Il est périodiquement renouvelé en tout ou partie, et fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

Au titre de la même session, le programme et le sujet sont communs avec l'épreuve écrite disciplinaire de français prévue au A du I pour les lettres classiques.

2 Les épreuves du CAFEP sont identiques à celles du CAPES externe.

3 <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043075486/2021-09-01/>

Durée : six heures.

Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2° Epreuve écrite disciplinaire appliquée.

Un corpus comprenant deux textes littéraires, appartenant à deux siècles différents, du XVI^e siècle à nos jours, et divers documents (extraits de manuels, copies d'élèves, exercices, images, etc.) est proposé au candidat. Le corpus est assorti d'un sujet imposant, dans un premier temps, l'étude d'une ou plusieurs notions grammaticales, incluant le traitement d'une question de sémantique historique depuis les origines de la langue française et, dans un second temps, l'étude stylistique de tout ou partie de l'un des deux textes littéraires.

Prenant appui sur l'analyse de l'ensemble du corpus, le candidat traite le sujet en se fondant sur ses savoirs grammaticaux et stylistiques. Il en propose ensuite un traitement didactique dans une séquence pédagogique.

Durée : cinq heures.

Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

B - Epreuves d'admission

1° Epreuve de leçon.

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement. Elle permet d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise pédagogique du candidat.

Le candidat a le choix entre les domaines suivants qui conditionnent la nature des documents qui lui seront remis par le jury pour la conception d'une séance d'enseignement :

1. Lettres modernes.
2. Cinéma.
3. Théâtre.
4. Latin pour lettres modernes.
5. Français langue étrangère et français langue seconde.

Le choix du domaine est formulé au moment de l'inscription.

Un corpus est proposé au candidat, dont l'élément central est un texte littéraire, assorti d'un document. Selon le choix du domaine retenu par le candidat, il peut s'agir :

- d'un autre texte littéraire, du Moyen-Âge à nos jours, ou une image pour le domaine lettres modernes ;
- d'un extrait d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle pour le domaine cinéma ;
- d'un extrait d'une captation audiovisuelle d'une mise en scène théâtrale pour le domaine théâtre ;
- d'un texte latin, accompagné d'une traduction partielle, pour le domaine latin pour lettres modernes ;
- d'un autre texte littéraire pour le domaine français langue étrangère et français langue seconde .

Le candidat conçoit, pour un niveau de classe donné, une séance d'enseignement qui rend compte de l'analyse de chacun des documents et de leur exploitation conjointe dans une perspective littéraire ouverte sur des prolongements artistiques et culturels, ou linguistiques, dans le domaine qu'il a choisi, selon la nature du document associé.

Dans le cadre du domaine latin, l'épreuve a également pour objectif d'évaluer les compétences de traduction du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Durée de préparation : trois heures. Durée de l'épreuve : une heure (exposé : quarante minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes).

Coefficient : 5

2° Epreuve d'entretien. Cette épreuve est présentée à l'article 8 du présent arrêté.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Durée : trente-cinq minutes ; coefficient 3."

[Article 8] "L'épreuve d'entretien avec le jury mentionnée à l'article 7 porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

[...] Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI du présent arrêté, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture."

3.3. Programme de l'épreuve écrite disciplinaire, session 2023⁴

La Mort du roi Arthur, édition, traduction et présentation de David F. Hult, Paris, Le Livre de Poche, « Lettres gothiques », n° 31388, 2004

Charles Perrault, *Contes*, édition de Catherine Magnien, Paris, Le Livre de Poche, « Les Classiques de Poche », n° 21026, 2006 (uniquement les contes en prose, p. 171-308)

Marivaux, *L'Île des esclaves*, dans le volume *Le Prince travesti, L'Île des esclaves, Le Triomphe de l'amour*, édition Jean Goldzink, Paris, GF, 1989.

Charles Baudelaire, *Les Fleurs du Mal*, édition de John E. Jackson, Paris, Le Livre de Poche, « Les Classiques de Poche », 2011.

S'y ajouteront deux autres œuvres (publication au deuxième trimestre de 2022).

3.4. Statistiques

(Source : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid104735/donnees-statistiques.html>)

Session	Postes mis au concours	Inscrits	Présents à toutes les épreuves	Admissibles	Admis	Admis/présents
2011	800	2928	1523	1024	645	43,35
2012	733	2701	1411	917	681	48,26
2013	1000	2848	1518	1155	1000	65,88

4 <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98492/programmes-concours-enseignants-session-2022.html>

Session	Postes mis au concours	Inscrits	Présents à toutes les épreuves	Admissibles	Admis	Admis/présents
2014 ¹	1160	4131	2336	1708	922	39,47
2014 ²	1070	3453	2070	1379	886	42,8
2015	1310	3261	1853	1466	1113	60,06
2016	1316	3515	1937	1469	1079	55,7
2017	1288	3685	1962	1531	1137	57,95
2018	1040	3510	1847	1399	1040	56,31
2019	843	3436	1812	1362	843	46,52
2020	835	3109	1648		835	50,67
2021	810	3068	1672	1301	810	48,44 %

Rem.

- 2014¹ = "session exceptionnelle", selon les modalités de la réforme de 2010 ;

- 2014² = écrits en avril 2014, oraux en juin 2014, selon les modalités de la réforme de 2013.

4. CALENDRIER DU MASTER 1

Regroupement 1 :	du mercredi 25 aout au vendredi 27 aout 2021 (présentation des intervenants, de la formation, prise en main de la plateforme ; cours)
Début du tutorat des cours en EAD (EC 121, 122 et 133) :	le 6 septembre 2021
Stage 1 :	du lundi 18 octobre au vendredi 22 octobre 2021
Vacances :	du dimanche 24 octobre au lundi 1 ^{er} novembre 2021
Regroupement 2 :	du mardi 2 au vendredi 5 novembre 2021
Stage 2 :	du lundi 29 novembre au vendredi 10 décembre 2021
Vacances :	du dimanche 19 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022
Fin du semestre 1 :	16 janvier 2022
Regroupement 3 :	du lundi 7 février au vendredi 11 février 2022
Vacances :	du dimanche 13 février au dimanche 20 février 2022
Stage 3 :	du lundi 14 au vendredi 25 mars 2022
Regroupement 4 :	du lundi 11 avril au vendredi 15 avril 2022
Vacances :	du dimanche 17 avril au dimanche 24 avril 2022
Stage 4 :	du lundi 16 au vendredi 20 mai 2022
Jury de session 1 :	mardi 31 mai 2022
Examens de 2e session :	du 13 au 17 juin 2022
Jury de session 2 :	lundi 4 juillet 2022

Rem. Le calendrier des périodes de tutorat pour les EC 121, 122, 221 et 222 et celui des classes virtuelles sont consultables sur la page d'accueil de la formation.

5. EQUIPE ENSEIGNANTE DU M1 MEEF LETTRES

Mme Cécile de CHARETTE	cecile.decharette@univ-nantes.fr
Mme Corinne FERON	corinne.feron@univ-lemans.fr
M. Jean-Claude JAMET	jean-claude.jamet@univ-nantes.fr
Mme Léa JARRIER	lea.jarrier@univ-nantes.fr
Mme Caroline JULLIOT	caroline.julliot@univ-lemans.fr
Mme Patricia LOJKINE	patricia.lojkine@univ-lemans.fr
Mme Judith MCMANUS	Judith.Mcmanus@univ-lemans.fr
Mme Cendrine MERCIER	cendrine.mercier@univ-nantes.fr
Mme Moïsa PARIAUD	moisa.pariaud@univ-nantes.fr
Mme Nathalie PRINCE	nathalie.prince@univ-lemans.fr
Mme Anne PRINCEN	anne.princen@univ-nantes.fr
Mme Sylvie SERVOISE	sylvie.servoise@univ-lemans.fr
Mme Laëtitia TABARD	laetitia.tabard@univ-lemans.fr
M. Eric THIRIET	eric.thiriet@univ-nantes.fr
Mme Jane WOTTAWA	jane.wottawa@univ-lemans.fr

6. ADRESSES ET NUMEROS UTILES

Responsables du Master MEEF ESD Lettres

INSPE :

pour le M1, Anne PRINCEN – Courriel : Anne.Princen@univ-nantes.fr

pour le M2, Eric THIRIET – Courriel : eric.thiriet@univ-nantes.fr

Université :

Corinne FÉRON – Courriel : Corinne.Feron@univ-lemans.fr

Secrétariat de l'INSPE du Mans

Master 1 : Marie PRINCE

Courriel : marie.prince@univ-nantes.fr

Tél. : 02 43 77 69 06 ou 02 43 69 77 07

Master 2 : Sonia LE GOUALLEC

Courriel : sonia.legouallec@univ-nantes.fr

Tél. : 02 43 77 69 05

Scolarité de l'INSPE de Nantes

Courriel : inspe-scolarite@univ-nantes.fr

Tél. (de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30) :

Anne BRIAND-BABARIT (candidatures, stages) : 02 53 59 24 18

Emilie CORITON-ASTIER (jury, examens, diplômes) : 02 53 59 24 19

Isabelle GOUARD (jury, examens, diplômes) : 02 53 59 24 13

Mélanie MALNOË (candidatures, stages) : 02 53 59 24 33

Secrétariat du département de Lettres (UFR Lettres, langues et sciences humaines) : Chantal CAYON

Courriel : chantal.cayon@univ-lemans.fr

Tél. : 02 43 83 31 68

Assistance technique

Courriel : ead-assistance@univ-lemans.fr

Tél. : 02 43 83 26 88 (de septembre à mars, du lundi au vendredi : 9h30-12h30 / 14h-16h30)

INSPE DE L'ACADÉMIE DE NANTES

23 rue du Recteur Schmitt, BP 92235, 44322 Nantes cedex 3

Tél 02 40 74 25 10

Site internet : <https://inspe.univ-nantes.fr/>

INSPE, SITE DU MANS

11 boulevard Pythagore, 72016 Le Mans cedex 2

Tél. : 02 43 77 69 00

Site internet : <https://inspe-site-lemans.univ-nantes.fr/>

UNIVERSITÉ DU MAINE, UFR LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

Avenue Olivier Messiaen, 72085 Le Mans Cedex 9

Site internet : <http://lettres.univ-lemans.fr>

Accueil : 02.43.83.31.90

Service Scolarité : 02 43 83 31 54 ; 02 43 83 31 55

Service de formation continue :

Boulevard Pythagore, 72085 LE MANS Cedex 9

Téléphone : 02 43 83 30 70

Courriel : sfc@univ-lemans.fr

EAD :

Accès à la plateforme : <http://ead.univ-lemans.fr/>

Assistance : ead-assistance@univ-lemans.fr

Bibliothèque universitaire du Mans

Tél. 02 43 83 30 64

Courriel pour le service d'emprunt à distance : bu-service-public@univ-lemans.fr (8 volumes peuvent être envoyés dans l'année universitaire ; cout en septembre 2015 : 32 euros, incluant l'envoi et le retour des livres)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Site internet : www.education.gouv.fr

Formation des enseignants : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34007/devenir-enseignant.html>

Consultation des rapports du jury des dernières sessions :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid34315/se-preparer-pour-les-concours-second-degre-jurys.html>

Consultation du Bulletin officiel. : <https://www.education.gouv.fr/le-bulletin-officiel-de-l-education-nationale-89558>

RECTORAT DE NANTES

4, rue de la Houssinière, BP 72616, 44326 Nantes cedex 3

Tél. : 02 40 37 37 37

Site internet : www.ac-nantes.fr

7. INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES REGROUPEMENTS

Les regroupements ont lieu sur le Campus du Mans, dans les locaux de l'INSPE (11 Boulevard Pythagore, 72000 Le Mans - Tél : 02 43 77 69 00) ou de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'université du Mans (Avenue Olivier Messiaen, 72 000 Le Mans - Tél. : 02 43 83 31 90).

Accès

Par les transports en commun : depuis la gare SNCF, prendre le tram ligne T1, direction Université ; pour l'INSPE : arrêt Université (terminus de la ligne) ; pour l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines : arrêt Campus Ribay.

Durée du trajet : environ 20 mn.

En voiture : sortie 8 de l'A11 (Le Mans Ouest).